



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS
Armée suisse
Etat-major de conduite de l'armée EM cond A

CH-3003 Bern
FST A, PERS A (FGG 1), SRU

Monsieur



Données mil. :
Votre lettre du :
Reçue le :
Notre référence: SRU
Dossier traité par: Ruth Salzmann
3003 Bern, 2012

Décision portant sur votre statut militaire

Monsieur,

Conformément à la loi sur l'armée et l'administration militaire (LAAM ; RS 510.19), article 49, alinéa 2, les conscrits peuvent accomplir leur école de recrues jusqu'à la fin de l'année au cours de laquelle ils ont atteint l'âge de 26 ans. Ensuite, seul un service volontaire est possible pour autant que la durée totale des services obligatoires n'ait pas été accomplie (par exemple en tant que militaire en service long).

Au vu de votre année de naissance, l'article de loi mentionné ci-dessus vous concerne directement. Par conséquent, vous n'êtes plus astreint au service. Vous allez être annoncé auprès de l'office de la protection civile de votre canton de domicile et êtes soumis aux dispositions concernant la taxe d'exemption de l'obligation de servir.

Nous restons à votre entière disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations les meilleures.

Personnel de l'armée (DBC 1)
Tenue du contrôle service instruction de base

Ruth Salzmann
Spécialiste (TC SIB)

Armée suisse
Ruth Salzmann
Rodmattstrasse 110, 3003 Bern
Tél. 031 324 36 36, Fax 031 324 80 75
ruth.salzmann@vtg.admin.ch
www.armee.ch/info